

Mieux vivre : « les points sur les i »

En marge de la réunion publique, le 19 mai à Lexy, l'association Mieux vivre revient sur le projet d'installation d'une usine d'enrobé à Lexy, soumis à enquête publique.

Alertée par un habitant de Lexy, l'Association Mieux vivre a exposé, dans le RL du 8 mai, son analyse des conséquences de l'implantation d'une centrale d'enrobage bitumineux. Lors de la séance du conseil municipal du 13 mai, le maire de Lexy a stigmatisé cette analyse, selon lui, non fondée !

Que cela plaise ou non, les observations faites au niveau de différents sites montrent qu'émanent bien de ce type d'activités, tous stades confondus, les substances dont il était question dans l'article. Ainsi, ont été identifiés, dans les fumées des enrobés bitumineux, des gaz minéraux, des métaux, divers hydrocarbures aromatiques polycycliques, des aldéhydes.

Dans une centrale d'enrobage, la combustion, si elle est incomplète, génère des

émissions de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote, de particules, de composés organiques, et même de dioxines et furanes dont la formation peut également être favorisée par la teneur en chlore du combustible, sa charge en métaux lourds (lesquels jouent le rôle de catalyseur, le cuivre notamment), et le temps de séjour des fumées dans la plage de température (entre 250 et 350 °C) atteinte en général sur le système de dépoussiérage des fumées.

Ceci est corroboré par la thèse de doctorat en Physique, soutenue le 20 février 2007, à l'Université de Rouen, par R. Sebben-Parrinos, et relative aux émissions d'un procédé d'élaboration des enrobés à chaud.

Dans le jury de soutenance figuraient, entre autres, B. Lombardi (directeur général du Groupement professionnel des bitumes) et

Th. de Sars (directeur Produits, Département centrales d'enrobage, Groupe Fayat).

Par ailleurs, des centrales d'enrobés bitumineux à chaud se sont révélées être, pour le BTP, l'opportunité de « valoriser » en grave commercialisable les cendres et mâchefers résiduels d'incinération, dont l'enfouissement en « décharge » est trop coûteux. Or, ces résidus sont un concentré d'éléments chimiques dangereux ou toxiques, lesquels seront ainsi disséminés dans l'environnement (métaux lourds, dioxines, etc.).

Il ne s'agit pas, comme l'affirmait le maire de Lexy, de « jouer sur la peur », mais de regarder les faits en face, d'aborder les différents aspects du problème posé, d'examiner les exigences (forcément contradictoires) des diverses parties et de décider des dispositions et correctifs à envisager ».